

Modalités d'accès à la piscine et au Spa sensoriel

Prodiguer nos soins et vous accueillir dans des conditions de sécurité et de qualité optimales, constitue une volonté forte, et une priorité permanente et majeure pour notre établissement.

Cette exigence d'excellence, pour laquelle notre Direction et nos équipes s'engagent au quotidien, nous conduit aujourd'hui à modifier les conditions d'accès à notre Spa sensoriel, ainsi qu'à notre piscine extérieure, dès sa réouverture le 1er mai 2015.

A compter du 1er mai, les modalités d'accès en vigueur seront les suivantes :

	Accès Spa Sensoriel	Accès piscine extérieure
Abonnés soins	Sans	Sans
Abonnés sports et aquasports, à partir de 24 séances	ACCES JOURNEE le jour de la séance	A partir d'un abonnement 48 séances ACCES JOURNEE le jour de la séance
Résidents Hôtel Aquabella****	ACCES durant tout le séjour	ACCES durant tout le séjour
Clients en soins pour un forfait journée ou un soin d'1h minimum	ACCES JOURNEE le jour du soin	ACCES 1/2 JOURNEE le jour du soin

Nous vous remercions pour votre fidélité, et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Votre Service Relations Client